



Le 21 octobre 2024

**PAR COURRIEL**

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives et  
gouvernance  
Edifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Responsable.Acces@hydroquebec.com

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0454**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 6 septembre 2024 visant à obtenir :

*« copie des appels d'offre, des cahiers de charge, des devis, des contrats signés et de toute la facturation concernant l agrandissement du poste Appalaches, incluant mais sans si limiter tous ce qui concerne le T5 et les appareils s'y rapportant depuis 1er janvier 2023 à ce jour. »*

(Transcription intégrale)

Concernant le premier point de votre demande, vous trouverez ci-joint copie des documents faisant l'objet de votre demande et concernant l'appel de proposition AM006333. Cependant, certains documents contiennent des renseignements qui ont été retirés. En effet, les renseignements protégés sont des renseignements de nature commerciale, technique et financière appartenant à Hydro-Québec, ou fournis par un tiers, qui sont traités de façon confidentielle. En effet, la divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de procurer un avantage à une autre personne, de causer une perte à notre organisme, ou à ce tiers, et de nuire de façon substantielle à leur compétitivité. Ces documents contiennent également des renseignements dont la communication pourrait comporter des enjeux de sécurité. De plus, des signatures d'employés et de tierces personnes ont été retirées puisqu'il s'agit de renseignements personnels confidentiels concernant d'autres personnes que nous ne pouvons vous communiquer sans leur consentement. Nous invoquons à ces égards les articles 14, 21 à 24, 28, 28.1, 29, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

Concernant le second point de votre demande, nous vous informons qu'en 2019 Hydro-Québec a retenu les services d'Hitachi Énergie Canada Inc. pour l'ingénierie, la fourniture, l'installation et la mise en route d'un convertisseur à courant continu à haute tension pour le poste Appalaches. Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les documents qui pourraient répondre à ce point de votre demande suivant les articles 14, 21 à 24, 27, 28, 28.1, 29, 37 et 39 de la Loi sur l'accès. En effet, il s'agit en substance de renseignements de nature financière, commerciale, scientifique et technique, appartenant à Hydro-Québec ou fournis par notre fournisseur (Hitachi Énergie Canada Inc.), qui sont traités de manière confidentielle et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme et de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle de notre fournisseur. De plus, ces documents contiennent des analyses, des recommandations, ainsi que des renseignements dont la communication pourrait comporter des enjeux de sécurité. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.